Saint-Jean-sur-Richelieu

RÉSOLUTION
Nº PPCMOI-2026-5060

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté le 25 août 2026 (résolution nº CM-20260825-14.7.3);

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution a été adopté le 22 septembre 2026 (résolution nº CM-20260922-14.8.3);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 3 423 083 du cadastre du Québec et situé aux 955-965, rue Choquette :

 a) L'agrandissement du bâtiment principal dont la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe « 1 » sur la façade principale soit de 11,03 %, ce qui déroge à l'article 341 du Règlement de zonage nº 0651, lequel exige une proportion minimale de 50 % d'un revêtement de classe « 1 » sur la façade principale;

 b) Une aire de stationnement comportant 114 cases de stationnement de moins que le nombre requis, lequel est fixé à 307 cases de stationnement.

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

 - La plantation d'arbres linéaires, à raison d'un (1) arbre par 7 mètres de largeur de lot, composée d'arbres de moyen à grand déploiement, conformément au Règlement de zonage.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2026-5060-00 à PPCMOI-2026-5060-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



N

Immeuble visé par la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
Lot : 3 423 083
955 et 965 rue Choquette

No	Révision	Par	Date

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

TITRE

PPCMOI-2026-5060-00

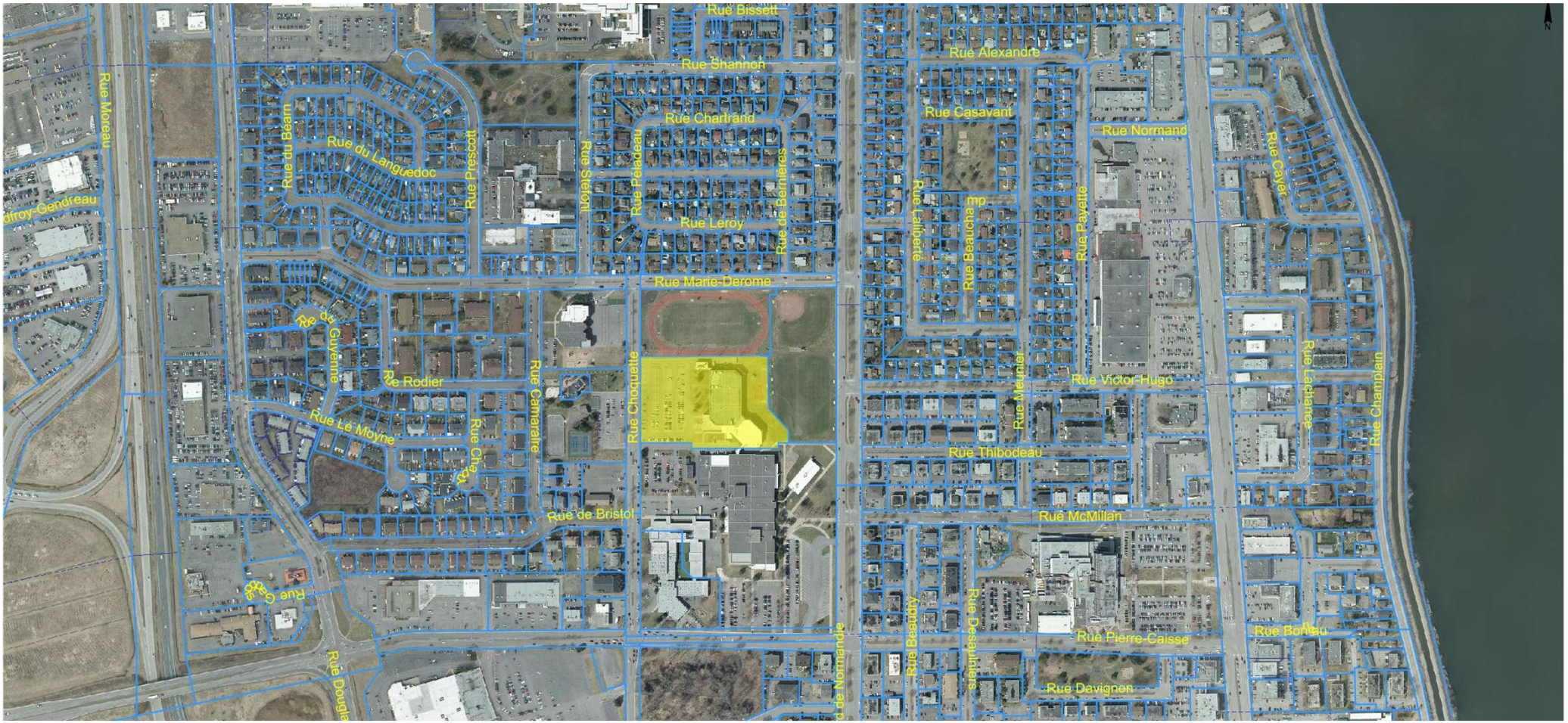
DESSINÉ: I. Savadogo	DATE: 09 juin 2026
PRÉPARÉ: K. Salib	ÉCHELLE: Aucune
APPROUVÉ: K. Salib	PLAN No: PPCMOI-2026-5060-00

PPCMOI-2026-5060-01 : 955-965, rue Choquette (Saint-Jean)

Objet de la demande :	Autoriser des dérogations aux normes relatives au stationnement et au traitement architectural du projet.
Projet :	**La demande vise à :** • **Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 sur la façade principale soit de 11,03 %, ce qui déroge à l'article 341 du règlement de zonage no 0651, lequel exige une proportion minimale de 50 % d'un revêtement de classe 1 sur la façade principale.** • **Autoriser une aire de stationnement comportant 114 cases de stationnement de moins que le nombre requis, lequel est fixé à 307 cases de stationnement.**

PPCMOI-2026-5060-02 : 955-965, rue Choquette (Saint-Jean)

Site visé:



PPCMOI-2026-5060-03 : 955-965, rue Choquette (Saint-Jean)

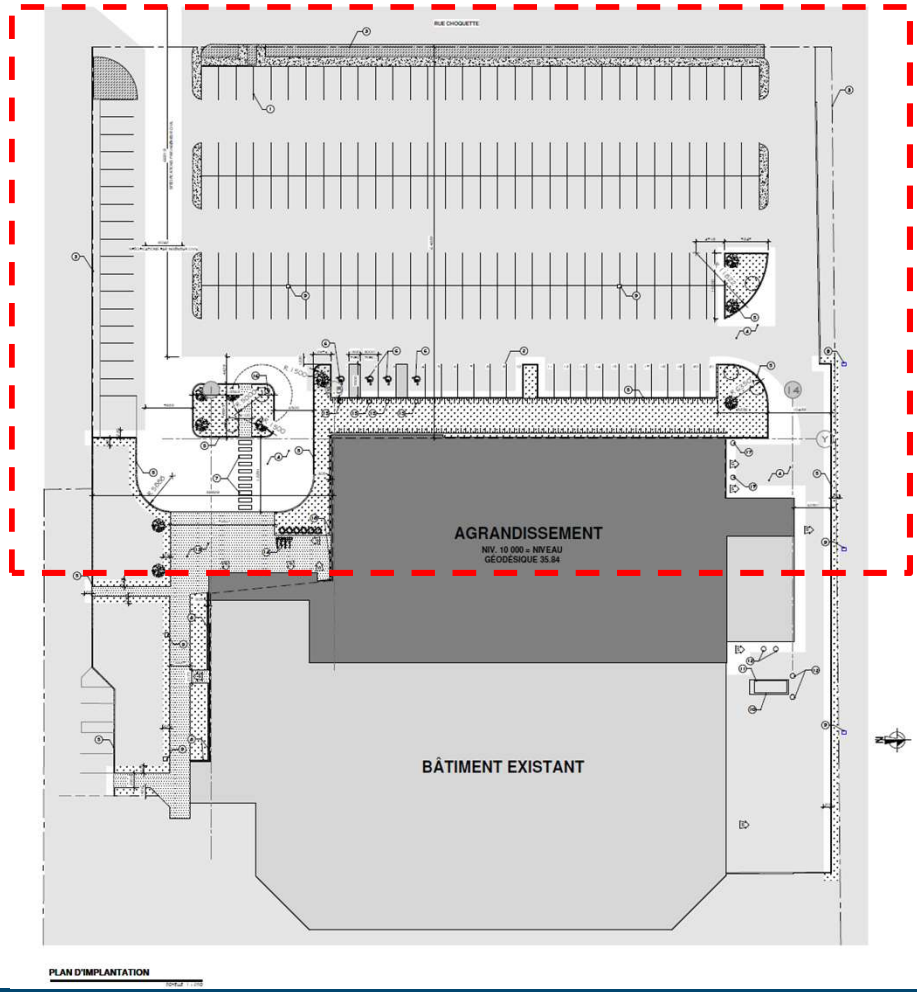
Milieu environnant





PPCMOI-2026-5060-04 : 955-965, rue Choquette (Saint-Jean)

Implantation projetée



PLAN D'IMPLANTATION

Stationnement			
	Projet	**Normes applicables**	**Dérogation**
Cases de stationnement	193	307	**114 cases**

